

# Formulaire d'adhésion SNPRM - Consultant Indépendant -

## 1. Pour commencer, quelques informations pour mieux vous connaître :

Nom et prénom de l'adhérent :

Adresse postale de l'entreprise (à mettre sur le site) :

Adresse de facturation :

Téléphone fixe :

mobile :

E-mail :

Site web :

Nom de l'entreprise :

Forme juridique :

Raison sociale :

n° siret :

Code naf :

Date de démarrage de l'activité :

Activités autres que la relocation :

Assurance responsabilité civile professionnelle : Compagnie et n° de contrat :

Départements où sont proposés vos services :

Expérience dans l'activité :   ans

Formations suivies proposées par le SNPRM :

Qu'attendez-vous de la part de la structure ?

Que voulez-vous apporter à la structure ?

# Formulaire d'adhésion SNPRM - Consultant Indépendant –

## 2. Pour finaliser votre demande d'adhésion :

Le SNPRM ne demande aucune donnée sensible ou personnelle à ses membres et partenaires. Les données de votre entreprise collectées par le SNPRM sont nécessaires à l'inscription dans nos registres internes. Le SNPRM ne communique à aucun tiers des données de ses membres et toutes les données destinées à être rendues publiques sur notre site ou autre support sont soumises à votre accord préalable. Ces données sont enregistrées pour la durée de l'adhésion sur des serveurs locaux et, à votre convenance, nous pouvons les modifier ou les supprimer.

**J'envoie par scan à: [secretariat@snprm.com](mailto:secretariat@snprm.com) :**

- les **4 pages du formulaire d'adhésion** dûment complété,
- **Deux lettres de recommandation**, datant de moins de neuf mois, dont une au moins de société membre du SNPRM, sur papier à en-tête de leur société.
- Par chèque, par courrier, acquitter des **frais d'inscription fixés à 300 €TTC** soit 250,00 €HT, valant pour cotisation de l'année en cours.
- acquitter une cotisation annuelle fixée à 300 €HT.

*Eventuellement:*

- le Kbis de ma structure
- un outil de présentation de ma société (lien site internet ou plaquette de promotion)

### ***J'accepte que mon admission au SNPRM :***

- Ne sera effective qu'une fois reçue par moi validation écrite émanant du bureau du SNPRM.
- Puisse être annulée. En cas de désistement, les frais d'inscription ne seraient pas remboursés.
- Court pour l'année calendaire. Les appels à cotisation sont lancés lors du dernier trimestre et sont à régler avant la fin février.
- Qu'en cas de démission, un préavis d'un mois doit être signifié par courrier recommandé.
- Qu'en cas de démission, la cotisation pour l'année en cours reste due.

Je soussigné..... confirme l'exactitude des informations fournies et déclare sur l'honneur ne travailler qu'en sous-traitance et ne réaliser aucune démarche commerciale auprès des décideurs.

Fait le .....à.....

Signature (précisez les noms et qualité) et cachet de la société :

## Formulaire d'adhésion SNPRM - Consultant Indépendant -

### 3. Encore une chose... Adhérer à un syndicat c'est travailler autour de valeurs communes. Donc, j'adhère au code d'éthique de notre syndicat :

*Le Code d'Ethique du SNPRM s'adresse aux Membres qui s'engagent à le signer chaque année : une première fois lors de la demande d'adhésion au syndicat, puis à chaque renouvellement de la cotisation. Il est préconisé que chaque société de Relocation Membre fasse appliquer le Code d'Ethique par ses sous-traitants. Le Code d'Ethique est porté à la connaissance des Affiliés. Ceux-ci pourront s'y référer pour établir des partenariats avec des membres du SNPRM.*

Chaque membre s'engage à respecter les règles suivantes :

#### **COMPETENCE et FORMATION**

- Maintenir la compétence et le niveau de connaissance de l'ensemble de ses salariés et de ses sous-traitants, en rapport avec les évolutions de la profession en leur faisant suivre les formations requises

#### **DEVOIR et CONSEIL**

- S'abstenir de fournir des conseils pour lesquels il n'aurait pas les compétences requises, ou ne serait pas habilité

#### **RESPONSABILITE**

*Vis à vis de la Société :*

- Rechercher et promouvoir des solutions intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales selon les principes de développement durable

*Vis à vis du client :*

- Souscrire les assurances nécessaires, notamment celles liées à la Responsabilité Professionnelle et au transport des personnes dans un cadre professionnel

#### **DEONTOLOGIE**

*Envers la profession :*

- Toujours préserver la dignité, l'honorabilité et la réputation de la profession
- Ne faire concurrence à ses confrères que de manière loyale
- Ne jamais porter atteinte à la réputation ou au travail d'autrui, ni par négligence ni intentionnellement
- Ne reprendre le travail d'un confrère qu'à la demande expresse de son client de réviser son travail, et se comporter dans le respect d'une conduite professionnelle propre au Code d'Ethique
- Ne pas effectuer de publicité trompeuse ou mensongère, ou toute autre fausse déclaration nuisible à la profession

*Envers le client :*

- Agir en toutes circonstances dans l'intérêt légitime du client, accomplir les missions professionnelles avec intégrité et loyauté
- Informer le client de tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir dans l'accomplissement de sa tâche.

#### **CONFIDENTIALITE**

- S'engager à respecter le caractère confidentiel des informations communiquées par le client

# Formulaire d'adhésion SNPRM - Consultant Indépendant -

## code d'éthique - suite -

### TRANSPARENCE

- N'accepter aucune rémunération financière, directement ou indirectement, qui pourrait compromettre l'indépendance du jugement
- La valeur des cadeaux reçus ou offerts dans le cadre des relations commerciales que les membres entretiennent avec leurs fournisseurs devra rester dans un cadre raisonnable afin qu'elle ne puisse pas être assimilée à une commission. En aucun cas, les cadeaux ne pourront être reçus sous une forme monétaire ou financière
- Ne pas percevoir de commissions d'agence immobilières, notaires, propriétaires, résidences hôtelières ou tout autre intervenant dans le domaine de l'immobilier, directement ou indirectement

### MODE DE FONCTIONNEMENT

Toute personne, estimant qu'il y a eu manquement au Code d'Éthique, pourra saisir le Bureau du SNPRM qui s'est engagé à respecter une entière confidentialité. En cas de recevabilité de la plainte, le Président du SNPRM constituera, par tirage au sort, un comité chargé d'instruire la saisine, en veillant à ce qu'il ne puisse y avoir conflit d'intérêt. Ce comité sera constitué de 4 personnes : un membre du bureau, 2 membres et un Partenaire. Le rôle de ce comité sera de :

- Traiter les manquements au regard du Code d'éthique
- Voter les sanctions éventuelles

Les décisions du comité devront être prises à l'unanimité et le Bureau fera appliquer les éventuelles sanctions. Les sanctions seront : rappel à l'ordre, blâme, exclusion temporaire et exclusion définitive. Chaque année, lors du rapport moral de l'association, le Bureau communiquera le nombre de plaintes traitées.

**Je, soussigné(e)..... déclare adhérer au code d'éthique du SNPRM et m'engage sur l'honneur à le respecter.**

**Date et signature**